



Partage de bien suite vente maison

Par **djo72**, le **07/06/2011** à **23:11**

Bonjour,

je voudrais savoir une chose , mes parents sont divorcé depuis plusieurs années et avant sa ils ont construit une maison . suite au divorce ma mère a garder la maison et mon père a du verser sa part du prix de la maison . Mais la je suis en froid avec elle et depuis peu j'ai appris qu'elle a vendu la maison. Et j'aurais voulu savoir si j'avais le droit d'avoir une partie du bien de la vente de la maison ? malgré que l'on ne se parle plus

Parce que pour moi j'ai vécu plusieurs années dans cette maison et je considère le droit d'avoir une petite part du bien .

Merci.

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **01:05**

Non, vous n'avez aucun droit sur les biens de vos parents, tant qu'ils sont vivants.

Ils disposent de leur patrimoine à leur guise, vous ne faisiez que vivre chez vos parents, ça ne vous donne aucun droit sur la maison.